

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 030-3992/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Requalification de la promenade du Port-Vieux de la Ciotat MET 18/7323/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

L'objectif du projet de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat est de maintenir et d'affirmer la relation visuelle entre les quais et le port, la vieille ville et son visuel exceptionnel constitué des chantiers navals, en avant plan, et les falaises du Bec de l'Aigle, en arrière-plan, situés dans le périmètre du Parc National des Calanques

Le projet a pour objectif de libérer au maximum les espaces et de réorganiser les usages qui se concentrent entre le bâti et le plan d'eau. Une voie en sens unique est proposée pour libérer plus d'espace pour les piétons et dégager la vue vers le port.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au mois de septembre 2018 pour une durée d'environ 11 mois. Cette durée pourra être rallongée si les travaux sont interrompus pendant la période estivale.

La création de l'opération n°2016102300 « Requalification de la promenade du port-Vieux de La Ciotat » et l'affectation de l'autorisation de programme AP n°6 d'un montant de 7 750 000 € TTC a été délibérée le 30 juin 2016. L'avancement actuel du dossier est susceptible d'augmenter l'autorisation de programme initiale. Celle-ci devra être revalorisée et fera l'objet d'une délibération complémentaire le cas échéant.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2018

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3 697 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur	30 %	1 109 100 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	70 %	2 587 900 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° URB019-3293/17/CM du 14 Décembre 2017 portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° URB 030-645 du 30 juin 2016 portant création de l'opération « requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2018

Délibère

Article 1:

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget principal 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2016102300 – Nature : 23152 - Fonction : 515 – Sous politique : C140.

La recette correspondante est inscrite au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence section d'investissement – Nature 1382 – Fonction 515 – Sous politique : C140 – Opération n° 2016102300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS